



MAIRIE D'AGEN D'AVEYRON

12630 AGEN D'AVEYRON

Tel: 05 65 42 30 88 - Fax: 05 65 42 54 88

PROCES VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2023

Séance du 06 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Six Décembre deux milles vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire le Trente Novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent de VEDELLY, Maire.

Présents : André BAPTISTE, Marie-Josée BAUDY, Laura BRAZ, Christine CABRIT, Virginie CAMBEFORT, Véronique CANCE, Laurent de VEDELLY, Michel GALIBERT, Germain GINESTET, Patrick PONS, Paul SUDRES, Claudine VENCK.

Absents représentés :

Jean-Bernard CAMBON donne pouvoir à Michel GALIBERT, Maxime MIGNONAC donne pouvoir à Laurent de Vedelly, Viviane REYNAUD donne pouvoir à Christine CABRIT.

Secrétaire de séance : Laura BRAZ

Ouverture de la séance à 19H00

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 2023-064

Destination et mode de vente de chacune des coupes de l'année 2024.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communal relevant du régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après,
- 2- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- 3- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- 4- Informe-le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Parcelle	Type de Coupe	Volumes présumé réalisable (m3/ha)	Surface (ha)	Régulée / Non Régulée	Année Prévue Aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
								Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'offre	Gré à gré contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	À la Mesure
25_r	RE	80	1.99	Non réglée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27_r	RE	80	0.73	Non Régulée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23_r	RE	80	4.60	Non réglée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23_a	AMEL	55	1.65	Non Régulée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24_r	RE	80	11.51	Non Régulée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28_r	RE	80	1.91	Non Régulée	2024	2024	2027			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6_t	TS	80	1.00	Non Régulée		2024	2024	X		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3_a	AMEL	50	1.49	Non Régulée		2024	2024	X				X			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des Bois d'affouages :

- Délivrance des bois après façonnage
- Délivrance des bois sur pied **X**

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Mr GINESTET Germain
- Mr BAPTISTE André
- Mr PAULHE Hervé

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) N°

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

VOTE :	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-065
Modification du règlement de l'affouage + Règlement en Annexe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement concernant l'Affouage afin de respecter une transparence au sein de la commune, des garants et du responsable de l'Office Nationale des Forêts.

Il présente ensuite le nouveau projet de règlement de l'Affouage ajoutant l'article 18 :

« Pour toutes personnes utilisant du matériel de bûcheronnage sur le site de l'affouage, il est OBLIGATOIRE de se protéger et d'utiliser les équipements individuels de protection (EPI) : des chaussures de sécurité hautes à bouts renforcés, un pantalon de sécurité, un casque visière, une paire de gants et des protections anti-bruit. Tout manquement à ces obligations sera verbalisable par l'ONF. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide d'appliquer à compter du 06 Décembre 2023 le nouveau règlement joint à la présente délibération.

VOTE :	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	-----------	----------	--------------

DÉLIBÉRATION N° 2023-066
Décision Modificative Budget Lot les Clauzades – Clôture du budget Annexe Lot Les Clauzades.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De clôturer le budget Annexe Lot Les Clauzades au 31 Décembre 2023,
- De reverser les résultats au budget principal de la commune,
- De demander au SGC d'Espalion de transférer l'actif et le passif du budget annexe au budget principal de la commune, ces opérations étant des opérations d'ordre budgétaires.
- De l'autoriser à signer la déclaration de cessation d'assujettissement à la TVA.

Le Conseil Municipal d'Agén d'Aveyron à l'unanimité :

- **APPROUVER la clôture du budget Annexe Lot Les Clauzades au 31 Décembre 2023**
- **DECIDER de reverser les résultats au budget principal de la commune d'Agén d'Aveyron**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

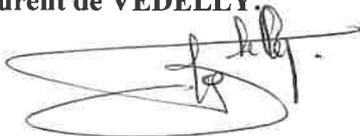
LOT LES CLAUZADES	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
FONCTIONNEMENT				
Compte 65822		+120 000 €		
Compte 6588		+ 3 €		
Compte 75888				+ 3 €
Compte 74741				+ 120 000 €
TOTAL.		+ 120 003 €		+ 120 003 €

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédit	Augmentation crédit	Diminution crédit	Augmentation crédit
FONCTIONNEMENT				
Compte 657363		+ 120 000 €		
Compte 75821				+ 120 000 €
TOTAL		+ 120 000 €		+ 120 000 €
INVESTISSEMENT				
Compte 2151		+ 40 113 €		
Compte 1328				+ 40 113 €
TOTAL		+ 40 113 €		+ 40 113 €

VOTE :	POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	-----------	----------	--------------

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 24 mn.

Le Maire,
Laurent de VEDELLY.



La Secrétaire de Séance,
Laura BRAZ.

